

**Conseil Régional de Bretagne**

**Communiqué de presse**

**Le Pacte électrique breton en action**

Michel Cadot, Préfet de la région Bretagne, et Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional, ont signé mardi 14 décembre 2010 à Rennes, le Pacte électrique breton. Cette signature, aboutissement d'un long travail de concertation conduit en 2010 dans le cadre de la Conférence bretonne de l'énergie, associe également trois partenaires essentiels à la mise en œuvre opérationnelle du Pacte : l'ADEME, l'ANAH et RTE.

Le Pacte repose de manière indissociable sur trois axes clés : maîtrise des consommations d'électricité, développement des énergies renouvelables et sécurisation de l'approvisionnement électrique. Pour chacun de ces trois piliers, des objectifs chiffrés et un plan d'actions multi-partenarial ont été définis pour répondre durablement aux enjeux électriques de la Bretagne. Cette stratégie partagée entre maintenant dans une phase concrète de déploiement sur le territoire breton, via des conventions thématiques opérationnelles avec tous les acteurs prêts à s'engager : collectivités, opérateurs, professionnels...

**Trois piliers indissociables :**

- **L'ambitieux programme de maîtrise de l'énergie** requiert la mobilisation de tous et notamment l'appui de l'ADEME et de l'ANAH, pour renforcer les dispositifs de rénovation thermique des logements privés et sociaux, et l'animation territoriale des politiques énergétiques au plus près des collectivités, entreprises et particuliers. L'objectif, est de diviser par 2, à l'horizon 2015 (-950 GWh), puis par 3, à l'horizon 2020(-1 200 GWh), la croissance de la consommation bretonne d'électricité. Ainsi, les partenaires s'engagent à mettre en oeuvre des actions MDE (maîtrise de la demande d'électricité), qui permettent de ramener cette augmentation annuelle de 2,6 %, actuellement, à environ 1 %, en 2015.
  
- **Le déploiement massif des énergies renouvelables** qui vise à augmenter la part de production électrique de la Bretagne (34 % d'autonomie à l'horizon 2020, contre 8,5% aujourd'hui) et à contribuer à répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement, mobilisera tous les types de filières (éolien terrestre et offshore posé et flottant, énergies marines, photovoltaïque, biomasse...) avec un objectif de puissance installée de 3 600 MW en 2020, soit 4 fois plus qu'aujourd'hui. Cette ambition s'appuiera sur les dispositifs financiers nationaux (tarifs d'achat et appels à projet). Elle passera aussi par l'élaboration de schémas régionaux de planification, par l'accompagnement des territoires et la mobilisation des collectivités, en favorisant le

déroulement des procédures administratives, et la mise en place, par la Région Bretagne, d'un fonds d'investissement dédié.

▪ **La sécurisation de l'approvisionnement électrique** passe par une solution globale de renforcement du réseau de transport de l'électricité : création, d'ici 2018, d'un filet de sécurité, liaison souterraine entre Lorient et Saint-Brieuc de 225 kV, et mise en place dans l'aire de Brest, à l'horizon 2015, d'un moyen de production d'appoint de type centrale cycle combiné gaz d'une puissance d'environ 450 MW. Parallèlement, le Pacte préconise l'expérimentation à grande échelle de réseaux électriques intelligents permettant un meilleur équilibre consommation-production et le stockage de l'énergie.

Sans attendre la mise en place de ce plan d'actions, État et Région sont déterminés à obtenir, dès l'hiver 2011, des premiers résultats en matière de modération de la pointe de consommation, en accélérant résolument le programme partenarial Ecowatt (dispositif d'alerte en périodes de pointe hivernale, mis en place par RTE) et en encourageant le déploiement de boîtiers d'effacement diffus (60 000 unités installées gratuitement chez les particuliers d'ici à 2012, contre 10 000 expérimentées à ce jour par EDF et Voltalis).

Cette mise en œuvre opérationnelle du Pacte électrique breton fera l'objet d'un suivi, notamment, dans le cadre de la Conférence bretonne de l'énergie. Ce suivi prendra appui sur les travaux de l'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre qui fournit des informations indispensables à la compréhension du contexte énergétique en Bretagne et de son évolution et qui pourra traduire les résultats obtenus, notamment sur le volet de la maîtrise des consommations et du développement des énergies renouvelables.

*Installée en janvier 2010, la Conférence régionale de l'énergie est une instance de concertation coprésidée par l'État et la Région. Lieu d'échanges et de débats, elle réunit quelque 120 acteurs de l'énergie en Bretagne : l'ADEME, les élus et parlementaires, les opérateurs, les syndicats des énergies renouvelables, le CESER, le réseau économique et associatif.*

Sigles :

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

RTE : Réseau de Transport de l'Electricité

ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat